

La déclaration islamique des droits de l'homme est en contradiction totale avec la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, par Jeanlg75

écrit par Jeanlg75 | 7 mars 2014



✘ Ce qui est paradoxal c'est que ceux qui défendent le développement de l'islam en France, au nom de la *Déclaration Universelle des Droits de l'Homme* qui fut signée en 1948 par 58 nations ignorent volontairement que les musulmans ne reconnaissent que "la déclaration islamique universelle des droits de l'homme" (57 pays musulmans l'ont signée en 1990).

Cette déclaration comporte deux articles sans ambiguïté qui indiquent parfaitement ce qu'est l'islam :

Article 19 : "*Il n'y aura pas de crimes ou de la peine, sauf tel que prévu dans la charia*" (sic)

article 24 : "*Tous les droits et libertés énoncés dans la*

présente déclaration sont soumis à la charia islamique" (sic).

Ainsi quand F. Hollande déclare, par deux fois en Tunisie, que "l'islam est parfaitement compatible avec les valeurs de la République", il reconnaît que la charia est "parfaitement applicable" en France puisque "parfaitement compatible" et, par extension, applicable en France.

J'invite tous les manifestants Patriotes, du 9 Mars, qui se feraient piégés par des interviews du type "petit journal" de Canal +, de dire **que c'est pour faire respecter notre Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, que nous demandons un référendum sur l'immigration massive musulmane en France.**

Que critiquer notre démarche serait contraire aux droits de l'Homme, les vrais !

Jeanlg75